

Paris, le 21 janvier 2009

AFA : une charte de développement durable incomplète et à traduire en actes

Les Amis de la Terre saluent l'adoption de la charte de développement durable par l'Association Française de l'Assurance, regroupant l'ensemble des sociétés d'assurance françaises. Si cette dernière répond en partie aux enjeux du secteur en la matière et intègre les produits d'assurance et la gestion d'actifs, elle occulte des éléments fondamentaux comme la réduction des émissions de GES induites par les investissements, ou l'activisme actionnarial. La charte témoigne néanmoins d'une prise de conscience de la profession sur le rôle qu'elle a à jouer en la matière, mais le plus important reste à venir : traduire ces bonnes intentions en mesures concrètes.

L'AFA, l'Association Française de l'Assurance, regroupe les membres des deux fédérations d'assurances françaises, la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) et le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances (GEMA). Elle vient d'adopter une charte de développement durable. Celle-ci reprend des éléments intéressants que recense Yann Louvel, chargé de campagne Finance privée aux Amis de la Terre : « *La charte de l'AFA s'attaque bien au cœur de métier des assurances : l'offre de produits d'assurance mais aussi la gestion d'actifs, et non uniquement les impacts directs des assureurs qui restent minimes comparés aux impacts induits par leurs activités. La charte promeut ainsi le développement de produits d'assurance à valeur ajoutée environnementale et elle favorise une politique d'investissements responsables* ».

La charte occulte cependant certains leviers d'action majeurs identifiés par les Amis de la Terre dans leur étude « *Assurances françaises : changements climatiques garantis ?* » [\(1\)](#) publiée le mois dernier. Sébastien Godinot, coordinateur des campagnes aux Amis de la Terre, explique : « *Si la lutte contre les changements climatiques fait bien l'objet d'un des cinq axes de la charte, celle-ci ne fait aucune mention du besoin de calculer les émissions induites par les investissements des assureurs, que nous avons pourtant évaluées à 490 millions de tonnes équivalent CO2 en 2006, soit 90% des émissions françaises totales ! Des bonnes pratiques existent pourtant déjà dans ce domaine, comme l'étiquetage des produits d'épargne de la Caisse d'Epargne, une initiative innovante à laquelle les Amis de la Terre appellent les assureurs à participer dans le cadre d'une association dédiée. De même, si l'investissement responsable constitue un autre axe de la charte, celle-ci en reste au développement de l'offre de produits « ISR » et n'évoque pas la nécessité de prendre en compte les critères ESG dans la gestion de tous les actifs. Enfin, aucune mention de l'activisme actionnarial n'est faite alors que les assureurs comptent parmi les plus importants investisseurs et qu'ils ont un rôle majeur à jouer en la matière* ».

Yann Louvel conclut : « *Si cette charte témoigne d'une prise de conscience des enjeux de développement durable de la profession, qui se distingue ainsi de la profession bancaire, presque tout reste à faire dans la gestion d'actifs, comme en témoignent les piètres résultats obtenus par les assureurs français en la matière dans notre dernière étude. Il est donc grand temps de passer à l'action !* ».

Contact presse : Caroline Prak, Les Amis de la Terre, 01 48 51 32 22 / 06 86 41 53 43

[\(1\)Assurances françaises : changements climatiques garantis ?](#), Les Amis de la Terre, Décembre 2008. Etude accessible en ligne sur la page suivante (Rapport + Synthèse) :

Ø <http://www.amisdelaterre.org/Nouveau-rapport-Assurances.html>